

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-017

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ECO CO2 POUR SON PROGRAMME « MOBY »

La commune d'Écully contribue à la transition vers des mobilités douces dans le champ de ses compétences en la matière. Une attention particulière est portée aux mobilités aux abords des écoles, dont la gestion est communale.

La Ville a ainsi souhaité travailler sur un plan de déplacements d'établissement scolaire « PDES ». Toutefois, un tel plan avec un tel niveau de diagnostic et d'accompagnement ne peut être réalisé en interne par les services.

C'est pourquoi la Ville d'Écully souhaite signer une convention de partenariat avec la société ECO CO2 pour son programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire « Moby ». Ce programme global permet de :

- Etablir un diagnostic sur les usages de mobilité sur une école.
- Rassembler et encadrer l'ensemble des parties intéressées : Ecole, Enseignants, Parents, Enfants, Ville.
- Etablir un plan d'actions et recommandations d'aménagements.
- Suivre la mise en application du plan d'actions à l'aide de suivi d'indicateurs.
- Sensibiliser les élèves par des actions directes (2 ateliers par classe).
- Élaborer un bilan.

Après étude des enjeux et des prédispositions de chaque groupe scolaire, la Ville souhaite accompagner pour cette première étude le centre scolaire de Charrière Blanche.

A l'issue de cette première étape, le plan pourra être dupliqué aux autres établissements en interne.

Le coût du partenariat est évalué 28 522 € TTC (deux ans d'accompagnement dont une charge de travail à temps plein sur plusieurs mois par un chargé d'affaires). Le programme étant financé à hauteur de 77% par les certificats d'économies d'énergie (CEE), la charge restante pour la ville sera de 7 898.40 € TTC.

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation du 26 janvier 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

Par 29 voix pour et 4 abstentions (groupe Ecully Naturellement).

- Approuve le partenariat avec la société ECO CO2 pour son programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire « Moby » ;
- Autorise le maire ou son représentant à signer la Convention de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré,

A Écully, le 13 février 2023

Le secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

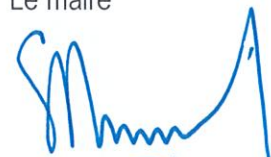
Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 20 FEV. 2023

Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention de partenariat avec la société ECO CO2 pour son programme MOBY

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-017-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.9. Autres contrats